

# Votre Avocat vous informe

Jean-Eudes Lecuyer  
Laurent Spagnol Gérard Mitton  
Laurent Spagnol Stéphane Campanaro  
Gérard Mitton Stéphane Campanaro  
Jean-Eudes Lecuyer  
certifié ISO 9001

mai 2009

## SOCIAL

### - Modalités d'affiliation des entreprises du BTP aux caisses de congés payés

L'affiliation des entreprises du BTP aux caisses de congés n'est plus systématique dès lors que l'entreprise applique, au titre de son activité principale, une convention collective nationale autre que celles du BTP.

L'activité principale d'une entreprise est celle qui emploie le plus grand nombre de salariés.

Décret 2009-493 du 29 avril 2009

### - Bulletin de paie électronique

La dématérialisation du bulletin de paie devient possible, sous deux conditions :

- première condition : le salarié devra avoir donné son accord ;
- deuxième condition : la Loi précise que cette remise sous forme électronique devra être effectuée dans des conditions de nature à garantir l'intégrité des données. L'intégrité signifie ici que le document original n'aura pas été modifié.

Le bulletin de paie électronique, comme le bulletin « papier » devra être conservé par l'employeur pendant 5 ans.

Loi du 12 mai 2009

33 rue Joséphine  
BP 674  
27006 EVREUX CEDEX

Fax : 02.32.31.68.37

Cabinet membre du réseau  
**ALTA-JURIS**  
INTERNATIONAL  
www.altajuris.com

  
certificat ISO 9001  
n° 99144601

SCP Membre d'une association agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques.

N° SIRET 780 806 220 00023 – APE 741

N° TVA : F 10780806220

## **DROIT DES AFFAIRES**

### **- TVA : taux réduit dans la restauration**

Le taux réduit de TVA à 5,5 % s'appliquera à la restauration dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

### **- Cotisations sur les dividendes des sociétés d'exercice libéral**

Les dividendes distribués ou payés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont à intégrer dans l'assiette des cotisations, pour la part supérieure à 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant.

Les apports retenus pour la détermination du capital social sont les apports en numéraire intégralement libérés et certains apports en nature.

Décret 2009-423 du 16 avril 2009

## **INDICES**

SMIC : 8,71 €/heure à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008

Indice du Coût de la Construction : 1523 (4<sup>ème</sup> trimestre 2008)

Plafond de la SS pour 2009 : 2.859 Euros/mois

Taux d'intérêt légal pour 2009 : 3,79 %